

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 16 février 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre et le Seize Février à 15H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 9 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Programmation des animations de la Bibliothèque 2024–Plan de Financement.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Ange LARI à Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI à Lydia WARTON, Paul PETRELLI à Elisabeth TABERNER.,

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 28 novembre 2009 et 06 février 2010 créant un service de bibliothèque en régie municipale,

Le Maire indique que la responsable de la bibliothèque municipale a élaboré un programme d'animations, afin de favoriser les échanges et l'épanouissement culturels en privilégiant le jeune public et le public touché par l'exclusion, et faciliter leur insertion en leur offrant des activités régulières ou ponctuelles animées par divers intervenants.

Le programme proposé est le suivant :

- Des ateliers jeunesse hebdomadaires et des ateliers ponctuels tout public bilingues (français-corse) pour un montant de 1 860 €.
- Des ateliers découverte et initiation à la mosaïque pour enfants pour un montant de 1 400 €.
- Un Conte musical jeunesse pour un montant de 1 180 €.
- Un conte théâtralisé pour un montant de 656 €.
- Des ateliers pour adultes « Pause culture et bien-être » pour un montant de 3 000 €.
- Des ateliers Histoires et comptines et Yoga et Conte pour un montant de 960 €.
- Des Animations ludiques autour de la lecture avec l'Association ludothèque d'Ajaccio pour un montant de 500 €.
- Une exposition « Livre en vie » pour un montant de 805 €.
- Des contes Bilingues pour un montant de 750 €.

Le programme d'animations pour 2024 s'élève donc à 11 111 € HT.

Le plan de financement proposé pour ce programme est le suivant :

Collectivité de Corse	49.50%	5 500 €
Commune de Propriano	50.50%	5 611 €
Total		11 111 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme des animations de la Bibliothèque 2024.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse la subvention correspondante.
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2024.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 19.02.2024

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 20.02.2024

Fait à PROPRIANO, le 16 février 2024

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240216-19-02-2414-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

